LÉGENDE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

CONSERVATION DU PATRIMOINE

- Eau

- AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection immédiate
- AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection rapprochée
- AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection éloignée

- Monument historique

- AC1 - Élément classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques

- Monument naturel et site

- AC2 - Site classé ou inscrit

UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

- Gaz

- I1 - Périmètre de servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

- Électricité

- I4 - Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne

- Transport ferroviaire

- T1 - Zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer

- Communication électronique

- PT2 - Servitude de protection contre les obstacles

SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Sécurité publique

PM1 - Zone inondable (PPRi)

- Zone rouge
- Zone bleue
- Zone de précaution

PM1 - Mouvement de terrain

- Zone à risque fort, inconstructible
- Zone à risque moyen, constructibilité soumise à conditions

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment

ANNEXES

Plan des servitudes d'utilité publique

Communauté de Communes Sud-Hérault

Commune de Cébazan : Territoire communal

Echelle : 1/6500ème (au format A0)

AVERTISSEMENT :

Seules les servitudes transmises à la Communauté de Communes suite à la sollicitation des services gestionnaires sont ici représentées. L'exhaustivité des servitudes représentées n'est donc pas garantie. Pour toute utilisation, il convient de consulter les services gestionnaires.

PLUi approuvé le 24 janvier 2023